Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251214-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-14
Rapport 2024 sur l'utilisation des crédits territorialisés de BM pour les communes

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251214-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-14

Travaux

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'UTILISATION DES CREDITS TERRITORIALISÉS DE BREST MÉTROPOLE DANS LES COMMUNES – ANNÉE 2024

Rédacteur : Emmanuel Boglione
Rapporteur : Denis Pénarguéar

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés en 2024 par Brest métropole dans les communes.

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Chaque année, l'ensemble des communes de la métropole sont invitées à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité comprenant :

- Les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune ;
- Le bilan des demandes d'interventions sur l'espace public enregistrées via l'outil « Relations aux Administrés » ;
- Le rapport des crédits engagés l'année précédente par Brest métropole dans les communes.

Cette année, Brest métropole a avancé la transmission de la programmation 2025 afin que le vote des communes devance autant que possible la réalisation des travaux. Pour la Ville de Gouesnou, ceci a fait l'objet d'une délibération n°2025-03-15 au Conseil municipal du 20 mars 2025, à laquelle était également annexé le bilan 2024 des demandes d'interventions.

Afin de compléter ce bilan, il est proposé de prendre acte du rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole en 2024 dans les communes. Il ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport ci-joint des crédits engagés en 2024 par Brest métropole dans les communes.

Annexe :

- Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés de Brest métropole pour l'année 2024.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 8 décembre 2025 : Prend acte

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251214-DE

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

LG.